

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 10 décembre 2019

CP2019_12_2
id. 4919

Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**BUDGETS ANNEXES
MISE À LA RÉFORME DES BIENS**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de la commission permanente les listes de biens à réformer pour les budgets du laboratoire vétérinaire départemental

et de l'Institut médico éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage.

Ces matériels sont à ce jour entièrement amortis et n'ont donc plus de valeur comptable. Leur état de vétusté nécessite de s'en défaire.

Le lave vaisselle professionnel acquis en 1991 sera recyclé par le fournisseur auprès duquel un nouvel équipement sera racheté. Le PC optiplex acquis en 2006 sera donné à l'association d'insertion le grenier de Mézos. Tous les autres matériaux seront déposés en déchetterie.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, tel que présentées en annexes, les listes de biens à réformer concernant le laboratoire vétérinaire départemental et l'institut médico éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage ;
- Autorise la sortie de l'inventaire de ces biens ainsi que leur affectation finale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC